

BETTANT

SOMMAIRE

La mairie	2
PanneauPocket	2
La recette	2
Eglise Notre Dame des Neiges	3
L'édito	3
Calendrier des manifestations	4
État civil	4
Collecte sélective	4
Le CLIC	4
Les brèves de Bettant	5
La taxe foncière	5
Recensement 2024	6
Le traitement de nos déchets	6
Obligation de tri à la source des biodéchets	7
Société de la chasse	7
Sou des écoles	8
Les Petits Mômes	8
Le moustique tigre	9
L'Albarine, rivière de 1 ^{re} catégorie...	9
Bettant en images	10
Nos partenaires	12



Joyeuses fêtes



L'ÉQUIPE DU BULLETIN

L'équipe de rédaction remercie tous les annonceurs qui, au fil des années par leur soutien financier, ont toujours répondu présents, permettant ainsi de réaliser un bulletin municipal plus dense et plus coloré. Merci également aux habitants de Bettant qui, à un moment ou à un autre, se sont joints à l'équipe de rédaction pour donner des articles.

La rédaction

Conception et réalisation
Armano Studio



**VOUS ÊTES ACTUELLEMENT
654 PERSONNES À SUIVRE**
LES ACTUALITÉS DE BETTANT SUR



Nous pouvons donc raisonnablement penser que les informations que nous mettons sur l'application sont largement partagées.

Merci pour l'intérêt que vous portez à l'outil de communication de la Mairie !

Pour ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas à installer l'application sur votre téléphone ou tablette pour recevoir en temps réel les infos et alertes.

Parlez-en autour de vous, l'outil est Gratuit, Anonyme et sans Publicité.

Bonne utilisation !

PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

MAIRIE

Tél. 04 74 46 82 51

accueil@mairiedebettant.fr

Pour information, il y a une redirection automatique des mails envoyés sur l'ancienne adresse de messagerie vers la nouvelle adresse.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h00 - 17h00

Samedi : 10h00 - 12h00 | Un samedi sur deux

Fermé le mercredi

▶ Cependant le secrétariat municipal est joignable hors de ces horaires.

▶ Si **URGENCE**, appeler le numéro 06 77 81 84 09

La recette



MILLE-FEUILLES SAUMON FUMÉ ET FROMAGE FRAIS

POUR 6 PERSONNES

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de réfrigération : 60 minutes

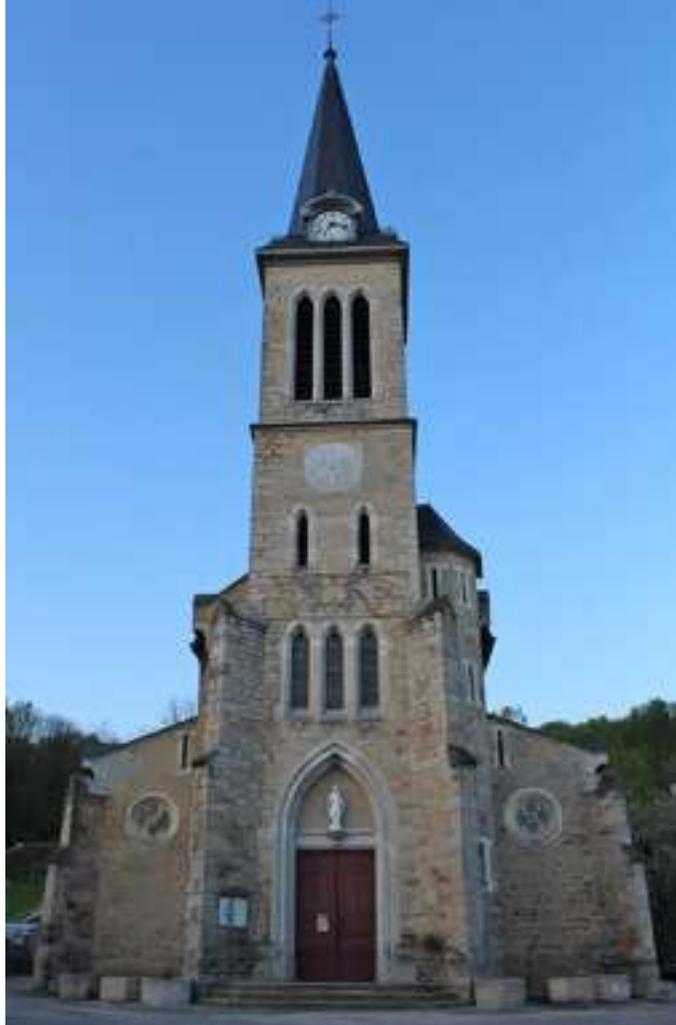
- 300 g de tranches de saumon fumé,
- 250 g de fromage frais,
- 120 g de crème fraîche,
- 1 citron bio,
- aneth (2 cuillères à soupe)

Huilez un moule à muffins de 6 alvéoles (contenance 80ml). Tapissez les alvéoles de film alimentaires.

Dans un saladier, fouettez le fromage frais, la crème et 2 cuillères à soupe de jus de citron vert à l'aide d'un batteur électrique. Ajoutez l'aneth

Découpez 12 disques de 6 cm de diamètre dans les tranches de saumon fumé. Posez un petit disque de saumon dans le fond de chaque alvéole. Étalez 1 cuillère à soupe de crème sur chaque tranche. Continuez d'alterner les couches, en finissant par le saumon.

Bon appétit



ÉGLISE NOTRE DAME DES NEIGES

Notre église appartient à la commune puisqu'elle a été construite avant la séparation de l'Église et de l'État aux environs de 1898.

Nous avons eu à subir de nombreuses infiltrations ayant entraîné des dégâts importants.

Sous le précédent mandat municipal, l'intégralité des vitraux a été remis à neuf car un certain nombre étaient cassés mais surtout l'eau de pluie s'infiltrait par les joints.

Sous le mandat actuel, les voûtes latérales ont toutes été remises à neuf car elles menaçaient de s'effondrer.

Nous souhaiterions maintenant faire tomber le ciment des côtés latéraux et de la nef pour faire ressortir les pierres. Avant de faire ces travaux, il nous fallait absolument revoir l'assainissement de l'église.

Courant septembre, une ceinture de récupération des eaux pluviales a été mise en place. Depuis ces travaux, les eaux récupérées sont envoyées dans le réseau d'eau pluviale afin de les écarter de la base de l'église.

Nous attendons maintenant les résultats pour décider des travaux de maintien suivants. La conservation de cette église nous tient à cœur même si elle est de moins en moins utilisée car c'est un beau patrimoine qu'il faut conserver.



Chers administrés

Une année se termine. Encore une ! Nous ne pouvons pas dire que les engagements à la commune soient un long fleuve tranquille car il y a une foultitude de choses à régler. L'équipe municipale prend à bras le corps, semaine après semaine toutes les décisions, réflexions et actions à mener. Nos secrétaires font un travail remarquable. À un peu plus du mi-mandat, je profite de cet éditto qui m'est réservé pour remercier tous les membres du conseil avec une mention particulière pour mes adjoints ainsi que pour notre personnel communal sur qui nous pouvons toujours compter et nous appuyer.

À notre grand regret, Fabrice Melotto, notre agent technique polyvalent, va prendre sa retraite bien méritée le 1^{er} avril 2024. Nous aurons donc un nouvel agent, Michel Roux, à partir du 8 janvier afin qu'il puisse y avoir un tuilage entre les deux agents car le travail est très varié.

En 2024, il y aura également un évènement important pour une commune : le **recensement** de la population.

Nous aurons deux agents recenseurs dont vous trouverez les noms et photos dans ce bulletin. Nous savons que certaines personnes le redoute mais sans le recensement, la commune ne recevrait pas les aides proportionnées de l'Etat et des autres instances. Nous vous rappelons que tout ce que vous déclarez reste totalement anonyme (votre nom n'est pas gardé). Seul l'INSEE peut se servir de vos réponses.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les pouvoirs publics prennent des décisions pour la collectivité en fonction du nombre d'habitants, des conditions de logements, de l'âge et de la profession de ses administrés. Pour savoir s'il faut créer ou agrandir des infrastructures (école, station épuration...), nous devons avoir ces données.

C'est enfin le seul moyen de connaître la population officielle de la France et de chaque commune.

Je vous souhaite de **belles fêtes de fin d'année** !

La Maire, Marie-Françoise Vignollet

Armario
studio
graphiste

CRÉATION
VISUELLE
P R I N T

06 73 68 73 40
nadine@armario-studio.com
4 rue Marius Berliet
Ambérieu/Bugey (01)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

1^{er} SEMESTRE 2024

JANVIER

- Dimanche 6** Vœux de la municipalité à 11h30
À définir Vente de fromages - Sou des écoles
Dimanche 28 Vente de brioches sur la place de la mairie - Foot

FÉVRIER

- Samedi 10** Journée jeux et petit loto - Sou des écoles
Samedi 17 Soirée boîtes chaudes - Comité des fêtes
Avril ou Mai Vente de fleurs et plants - Sou des écoles

MARS

- Samedi 2** Soirée africaine - Foot
Samedi 9 Carnaval - Sou des écoles
Samedi 9 Vente de boudin - Chasse
Samedi 16 Vente rougail saucisses - Foot
Samedi 23 Ventes de diots et rognons - Anciens pompiers
Samedi 23 Pièce de théâtre - Comité des fêtes

AVRIL

- Samedi 27** Vente paëlla et tournoi de pétanque - Foot
Mai ou Juin Vente de saucissons - Sou des écoles

MAI

- Vendredi 17 au dimanche 19** Tournoi de la JSB au stade - Foot
Jeu 30 Concours vétérans (longue ou lyonnaise) - Boules

JUIN

- Dimanche 9** Assemblée générale - Foot
Vendredi 21 Fête de la musique (à confirmer car demande d'association avec le comité) - Sou des écoles

JUILLET

- Dimanche 21** Fête champêtre - Comité des fêtes



LE CLIC DE LA PLAINE DE L'AIN

Le Clic est un guichet unique d'information, de conseils et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes de plus de 50 ans en situation d'handicap, ainsi que leur entourage et aidant.

Le Clic optimise les échanges entre tous les intervenants du maillage partenarial.

Permanences à Ambérieu-en-Bugey le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous 04 74 46 19 04.

ETAT CIVIL 2^e SEMESTRE 2023

Liste arrêtée au 23/11/2023

NAISSANCES

Malo LYANNAZ LAZZARINI né le 13 juillet
 Zoé Lucie ROMAND née le 10 août
 Amélio PARIS né le 7 septembre

Nous présentons toutes nos félicitations aux familles.

MARIAGE

Virginie KOCH et Jérôme CANNIOT - 12 août

Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux mariés.

DÉCÈS

- Léopold Antoine Christian CHAMONARD - 30 juillet à Ambérieu-en-Bugey

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

COLLECTE SÉLECTIVE 1^{er} SEMESTRE 2024

ORDURES MÉNAGÈRES

→ Les ordures ménagères sont récoltées **une semaine sur deux le VENDREDI MATIN.**



12 janvier	19 avril
26 janvier	03 mai
09 février	17 mai
23 février	31 mai
08 mars	14 juin
2 mars	28 juin
05 avril	12 juillet

SACS JAUNES

→ Les sacs de tri jaunes sont récoltés **une semaine sur deux le JEUDI MATIN.**

04 janvier	11 avril
18 janvier	25 avril
1 ^{er} février	Vend. 10 mai
15 février	23 mai
29 février	06 juin
14 mars	20 juin
28 mars	04 juillet

Veillez sortir les bacs et les sacs la veille au soir de la collecte et n'oubliez pas de rentrer les bacs vides le soir après la collecte.

■ BRÈVES DE BETTANT

ICI COMMENCE L'OcéAN

Dans certaines villes, les grilles des égouts comportent la mention «ICI COMMENCE L'OcéAN». À Bettant, nous sommes à quelques centaines de kilomètres de la mer ou de l'océan, mais toutes nos eaux usées y finissent également.

Les mégots et les petits morceaux de plastiques que nous jetons sur les trottoirs, sur la route, dans les caniveaux mais aussi dans la cuvette des WC, sont trop petits pour être retenus par les grilles de la station d'épuration. Ils finissent tous dans la Méditerranée.

Un mégot contient des milliers de substances toxiques dont de l'arsenic et de l'ammoniac.

Il peut polluer 500 litres d'eau et met plus d'une décennie pour se décomposer.

Il existe de jolis cendriers de poche qui vous permettent de stocker vos mégots avant de le jeter dans une poubelle.

Alors, s'il vous plaît, ne jetez plus vos mégots dans la nature ou sur les trottoirs. Ni par la fenêtre, ni au bas de votre balcon.



*Plaque en français...
et en basque.*

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les sacs jaunes avec les déchets recyclables sont ramassés le jeudi matin une semaine sur deux.

Les poubelles grises de déchets non recyclables sont ramassées le vendredi matin une semaine sur deux.

Les sacs et poubelles sont à sortir sur le trottoir de préférence la veille au soir afin d'encombrer le passage le moins longtemps possible. Dans le même but, il serait bien de rentrer les poubelles vides le plus rapidement possible.

Les dates de ramassages sont données dans ce bulletin municipal et sur PanneauPocket. **La collecte d'un jour férié est reportée au lendemain** (excepté pour le vendredi, où la collecte est effectuée la veille).

La taxe d'ordures comporte **une part fixe liée à la base foncière + une part incitative qui dépend du nombre de collectes effectuées sur une année civile**. Le code barre sur votre poubelle est relevé lors du ramassage. Il permet de ne vous facturer que le nombre de poubelles ramassées.

Tarif pour 2023

- **Part fixe = base foncière de chaque bien immobilier x le taux de 6,45 %**
- **Part incitative = nombre de collectes de l'année 2022 x tarif d'une collecte**

Attention, la part incitative est décalée d'une année, les collectes 2022 sont répercutées sur 2023.

A titre d'exemple, en 2023, chaque ramassage d'une poubelle de 140 litres est facturé 5,47 €.

Pour avoir les informations concernant votre compte, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : www.cc-plainedelain.fr

REMERCIEMENTS

POSTHUMES

Nous avons eu l'heureuse surprise de recevoir un courrier du Crédit Agricole nous annonçant que nous étions « légataires » de trois assurances vie de M. René Cagnin, décédé le 6 novembre.

M. Cagnin était le descendant d'une ancienne famille de Bettant. Il était resté très attaché à notre village et a souhaité y être enterré dans la tombe familiale avec son frère.

La commune le remercie donc à titre posthume pour cette manne bienvenue dont les élus feront bon usage.

■ LA TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est un impôt local français dû par tous les propriétaires ou usufruitiers d'un bien immobilier situé en France.

Elle s'applique aux propriétés bâties (TFPB), comme des maisons, appartements, parkings, bateaux utilisés en point fixe... et aux propriétés non bâties (TFPNB) comme des terres rurales, des étangs...

Cet impôt foncier est accompagné de taxes assimilées aux impôts locaux comme les taxes sur les ordures ménagères et la GEMAPI.

La taxe foncière est due par les propriétaires de propriétés bâties et non-bâties.

Le calcul de la taxe foncière se fait par l'administration fiscale à partir de trois éléments :

Les taux d'imposition applicables

- Les collectivités dont vous dépendez (commune, intercommunalité, syndicat, établissement public foncier) peuvent, chaque année, décider de les faire varier, ce qui a un impact direct sur le niveau de votre taxe.

La base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties

- Cette valeur correspond à la moitié du loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est revalorisé chaque année. Pour 2023, la base d'imposition a été augmentée de 7,1 %.

Le montant de la taxe foncière est donc égal à : La base d'imposition x les taux d'imposition votés par les collectivités (sans compter les autres taxes assimilées et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Ceci explique l'augmentation de 7,1 % des taxes foncières dans toute la France.

La commune de Bettant a augmenté son taux d'imposition de 0,3%

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à aller sur le site du gouvernement.

■ RECENSEMENT 2024

En 2024, la commune de Bettant réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 18 janvier 2024.



Comment ça se passe ?

En premier, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous prévenir que vous allez être recensé.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2024 ?

Contactez la commune Tél. 04 74 46 82 51 ou accueil@mairiedebettant.fr

Philippe Doualle et Véronique Rambaud

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Vos données sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Sylvie Berthet, secrétaire de mairie et coordonnateur communal du recensement 2024 : 04 74 46 82 51 et accueil@mairiedebettant.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

LE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS (TRI SELECTIF)

En 2022, 4063 tonnes de déchets recyclables ont été collectées sur la CCPA, dont Bettant.

Sur ces 4063 tonnes, 1170 tonnes n'ont pas été recyclées car il ne s'agissait pas de déchets recyclables. Ce sont des erreurs de tri ou des refus de tris.

Ces collectes sélectives, effectuées par la CCPA, sont acheminées à l'usine PAPREC TRIVALO 69 (ce groupe gère 220 sites industriels répartis sur l'Hexagone et la Suisse). Les sacs de tri de Bettant sont traités à Chassieu.

Cette usine, d'une superficie de 11900 m², a une capacité de tri de 60000 tonnes. Elle emploie 65 salariés.

La chaîne de traitement utilise chronologiquement des cribles pour extraire les papiers et les cartons, puis séparer les objets lourds. Les corps creux et plats sont ensuite extraits par tri optique, puis les métaux ferreux à l'aide d'un aimant, les métaux non ferreux par courant de Foucault.

Le plus étonnant vient ensuite. Le robot Max extrait les derniers déchets valorisables à l'aide de 2 caméras, d'une immense banque d'images et d'intelligence artificielle.

Les opérateurs (qui interviennent après Max) contrôlent la qualité des matériaux à recycler et retirent les derniers déchets indésirables. Les différentes matières (plastique, carton ou métal) sont ensuite dirigées vers la presse pour y être conditionnées en balles.

Ces balles seront ensuite envoyées vers leurs filières correspondantes pour être réutilisées.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le document en mairie ou aller sur le lien :

<https://youtu.be/hTLOyNJm8z8>



OBLIGATION DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Au plus tard le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales devront proposer à leurs habitants une solution de tri à la source des biodéchets (article 88 de la loi AGECS*). La mise en œuvre de cette obligation peut se traduire, soit par l'organisation d'une collecte séparée des biodéchets, soit par le déploiement de solutions de gestion in situ des biodéchets comme le compostage. La réglementation n'impose cependant pas aux habitants de disposer d'un composteur ni de composter leurs biodéchets comme cela a pu être entendu dans certains médias.

Ce que met en place la CCPA :

Afin de permettre aux usagers qui le souhaitent de trier leurs biodéchets, la CCPA poursuit l'accès aux subventions à l'achat de composteurs ou lombricomposteurs (sur balcon pour les appartements). Pour rappel, il s'agit d'une aide versée sur présentation de la facture d'achat à hauteur de 70% du montant dépensé, plafonnée à 45,50€ pour les composteurs individuels.

La CCPA entend également renforcer l'accompagnement des particuliers à l'utilisation de ces composteurs et à leur entretien via la mise à disposition d'outils d'autoformation et l'organisation de temps de formation et d'animation.

Pour les personnes qui vivent en immeubles ou qui ne disposent pas d'espace où installer un composteur/lombricomposteur (lotissement), une aide à l'achat de composteurs collectifs est également proposée par la CCPA avec une prise en charge à 70% du montant des composteurs installés en pied d'immeuble et dans les lotissements qui en feront la demande, selon le nombre de foyers engagés dans le dispositif. Le versement de cette aide sera conditionné au respect de critères permettant de garantir l'installation et le bon fonctionnement des dispositifs collectifs. Parmi ces critères figurent notamment la validation de la demande par le syndicat de copropriété ou le bailleur, un nombre suffisant de résidents s'engageant à utiliser le composteur et l'identification d'un ou plusieurs référents pour son entretien. La CCPA veillera à proposer un accompagnement adapté afin de garantir la pérennité des dispositifs.

Une question ? dechets@cc-plainedelain.fr

**Loi Anti-Gaspillage Pour une Économie Circulaire du 10 février 2020*

■ SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Bettant compte 21 sociétaires dont 8 de Bettant. Ils pratiquent la chasse sur tout le territoire chassable de 380 hectares. Pour cette saison 2023/24, la fédération départementale des chasseurs de l'Ain leur autorise un plan de chasse de sangliers et de chevreuils.

Dans l'Ain, la chasse est ouverte du deuxième dimanche de septembre au 29 février, 5 jours par semaine, le mardi et le vendredi la chasse est fermée (sauf s'ils sont fériés).

Les chasses individuelles (petits gibiers, affût, approche) n'impose pas de signalisation particulière.

Les chasses collectives dites "battues" se pratiquent dans des zones définies par une signalisation (panneaux "chasse en cours") cela n'est en aucun cas une interdiction mais une invitation à éviter la zone et à porter une tenue haute visibilité orange.

Dans tous les types de chasse, il est interdit d'effectuer un tir sur un animal non identifié et de tirer en direction des routes, des chemins, des voies ferrées et des habitations.

La législation est, évidemment, de plus en plus complète car depuis des années, la sécurité est la principale préoccupation de la fédération française de chasse, la fédération départementale mais également des sociétés.

Ainsi, la société de chasse de Bettant a mis en place plusieurs moyens afin d'augmenter encore la sécurité pour chacun : rappel des règles de sécurité avant chaque battue, mise en place des Miradors (plateforme surélevée) en dehors des sentiers fréquentés, utilisation de talkies-walkies pour prévenir de la présence d'autres personnes dans la zone de chasse, etc.

Les membres font régulièrement des formations organisées par la fédération. L'un d'entre eux est aujourd'hui garde de chasse. Il a pour mission la protection de la nature sur la commune de Bettant.

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à prendre contact avec la société de chasse, ces membres se feront un plaisir d'échanger avec vous.

Amicale chasse Bettant



SOU DES ÉCOLES DE BETTANT

Encore une année riche en évènements pour le sou des écoles, parmi lesquels on retrouvera les classiques (Halloween, carnaval, kermesse), mais aussi des nouveautés.

Venez vous amuser avec les enfants et profitez de moments conviviaux et festifs. Les fonds récoltés sont mis à disposition des maîtresses de l'école afin de leur permettre d'organiser des sorties scolaires.

On vous attend nombreux !!



LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT (RPEI) LES PETITS MÔMES

Relais petite enfance : accueillir, informer et accompagner familles et professionnels

Service intercommunal qui propose aux professionnels de la petite enfance, aux enfants accueillis et aux parents employeurs des temps de rencontre en matinée, une fois par semaine ou une semaine sur deux selon un planning établi en début d'année.

Pour 2023 les temps forts du relais ont été : les visites des fermes pédagogiques : ferme de Bozzi, ferme de M.Seguïn, chèvreserie de St^e Julie dans le cadre de la semaine du goût, la visite du centre culturel d'Ambronay, les passages du bibliobus, la matinée ludothèque dans le parc communal d'Ambronay et les interventions d'Isamusik lors des temps collectifs.

- Le spectacle de Noël se déroulera le jeudi 21 décembre 2023 de 10h à 10h30 à la salle des fêtes de Château-Gaillard : participation sur inscription.
- Les enfants et les adultes apprécient de se retrouver pour échanger, partager, etc...
- L'animatrice du relais assure des permanences administratives les lundis après-midi à la mairie dans la salle du conseil municipal une semaine sur deux.
- Sur la commune 6 assistantes maternelles sont agréées ce qui représente 18 places accueil temps plein et 3 places d'accueil périscolaires.

Coordonnées du relais

Animatrice : Evelyne Delange | Tél. 06 84 77 04 00 | repi@ambronay.fr | rami-lespetitsmomes.jimdofree.com

LE MOUSTIQUE TIGRE : Il faut PERSÉVÉRER

Il faut malheureusement **persévérer** dans la chasse aux gîtes larvaires des moustiques tigres car la saison n'est pas terminée !

A l'approche de l'hiver, les œufs pondus de moustique tigre entrent en diapause (hibernation). Ces œufs, résistants au froid et à la dessiccation, éclore au printemps prochain.

Il faut donc continuer à neutraliser les zones de ponte.

Ranger, vider, curer, jeter, couvrir... Voici les gestes simples et efficaces qui vous permettront de supprimer leurs lieux de ponte et ainsi de limiter leur prolifération !

Par exemple, inspecter et curer les gouttières pour éviter les eaux stagnantes, couvrir les récupérateurs d'eau de pluie des jardins d'un voile, ranger les outils de jardinage et les jeux extérieurs,...

En savoir plus (<http://agirmoustique.fr/particulier/>), plateforme officielle de ressources sur le moustique tigre en Auvergne-Rhône-Alpes

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce de moustique de petite taille (entre 5 et 10mm). Il est noir, rayé blanc sur le corps et les pattes avec une ligne blanche sur la tête et le dos. La femelle pond ses œufs sur les parois asséchées de petits récipients susceptibles de se remplir d'eau suite à un arrosage ou à des précipitations. Quand le niveau d'eau augmente et submerge les œufs, ceux-ci peuvent éclore et donner naissance à des larves qui se transformeront en adultes !

Donc sans eau, pas d'éclosion des œufs et aucune nouvelle génération !

Le saviez-vous ? Le moustique tigre n'évolue que dans un rayon de 150m autour de lui. Si vous en avez chez vous, c'est qu'il est né à côté !

Le mode opératoire de la femelle (quelques soit la variété de moustique, il s'agit toujours de la femelle !) : elle pique en journée avec un pic d'activité le matin et en fin d'après-midi et soirée ! Elle pique plusieurs fois au cours de sa vie : ses repas de sang sont nécessaires pour la maturation de ses œufs.

Le moustique tigre, s'il est contaminé, peut transmettre des maladies (dengue, chikungunya, zika) au moment de la piqûre ! Il est donc important de limiter sa propagation dans une optique de santé publique également.



L'ALBARINE, UNE RIVIÈRE DE 1^{re} CATÉGORIE

Une rivière de 1^{re} catégorie est une rivière dans laquelle on trouve des poissons comme la truite et l'ombre en eau fraîche et oxygénée.

Et une rivière de 2^e catégorie est celle où l'on trouve tous les autres poissons comme les brochets, perches, sandres, carpes etc...

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les deux sociétés de pêches de Torcieu et de Saint Rambert ont fusionné en une seule association (AAPPMA ALBARINE) qui gère la rivière de la confluence avec le Gardon (aval du pont de Bettant) jusqu'à la cascade de la Charabotte.

Cette société compte 1 000 adhérents et 2 339 pêcheurs (vente de cartes de pêche).

Outre la pêche, qui se déroule (quand il y a de l'eau !) de mars à septembre, l'association s'occupe de la faune et de la flore nuisibles (lutte contre la prolifération de la renouée du Japon) et du ramassage des déchets le long de la rivière.

Tout le monde a pu constater le manque d'eau flagrant dans l'Albarine ces derniers temps ! Les travaux effectués au niveau de la Déruppe (commune de Torcieu) ont augmenté les problèmes d'assecs sur la rivière.

Afin de sauver les poissons de la rivière qui s'assèche, l'association effectue plusieurs pêches électriques par an de fin juin à mi-août. Chaque pêche mobilise 10 à 15 personnes bénévoles et de la fédération de pêche de l'Ain.

Qu'est-ce qu'une pêche électrique ?

Un champ électrique tétanise les poissons qui sont attirés par les électrodes. Suite à cela, ils sont attrapés dans des épuisettes puis mis dans des bacs de récupération. Enfin, ils sont relâchés en amont, dans des parties qui restent en eau constamment. Ce système permet ainsi le développement de la population.

Par ce procédé, le seul existant, 99% des poissons sont sauvés (ce même procédé est utilisé pour l'inventaire piscicole).

Sans cette intervention, il y aurait 100% de perte !

En 2022, sur Bettant, il y a eu 5 pêches électriques et en 2023 il y en a eu 6.

Entre Bettant et Torcieu, en 2022, 14 pêches électriques ont été effectuées. Cette même année, 40 000 poissons ont été récupérés dont 30 000 truites, vérons, chabots et ombres.

Outre le sauvetage des poissons, l'association se heurte au problème du Harlet brièvre (beaucoup présent sur le lac Léman), un oiseau allochtone qui se nourrit sans fin de poissons (plus vorace que les cormorans déjà présents !). Cet oiseau se déplace et a colonisé le Rhône, l'Ain et ses affluents et remonte sur tout l'est de la France.

Enfin, une fois par semaine, l'association organise un ramassage de déchets le long de l'Albarine.

Si vous voulez voir les reportages sur les pêches électriques, regardez en replay la 3, la 6, TF1 notamment et sur les réseaux sociaux.



14 juillet



24 juillet, la farfouille





Réunion fibre,
18 septembre



Travaux voirie



11 novembre



2023 BETTANT EN IMAGES ...



Vente diots
et tripes



Fête d'été

GUILLET PEINTURE

Peinture Intérieure et Extérieure
Revêtement Sols et Murs
Décoration
Peinture Façade



01500 BETTANT

06 70 02 25 95 

COSINUS

INGÉNIERIE DU BÂTIMENT ET VRD

**21 personnes
à votre service**

**26 ans d'expérience
auprès des collectivités**

Maîtrise d'œuvre
Économie de projet
Suivi de travaux
Aménagements extérieurs
Réseaux
Chauffage
Climatisation
Électricité

Enerpol

INGÉNIERIE DES FLUIDES

Eurl O'STÈRE

PIERRE RAMBAUD
580 rue de l'Albarine
01500 BETTANT



**VENTE DE BOIS
DE CHAUFFAGE SEC
EN STERES OU EN MOULES
EN 50 CM, 33 CM et 25 CM**

06 80 75 67 32

**Livraison à domicile 20 kms
autour d'Ambérieu-en-Bugey**

BUGEY DIESEL

BOSCH CAR SERVICE

ADAM LOCATION
DE VEHICULES

04 74 38 13 86

110, rte de St Denis - 01500 BETTANT

Hervé Curt et Christophe Zelindre

www.espace-apicole.com

Les produits du terroir local pour votre plaisir

Miels et produits dérivés de la ruche
Tous types de verrerie
Cartons d'emballage
Matériels apicoles

ESPACE APICOLE DE L'AIN

580 rue de l'Albarine

01500 BETTANT

Tél. 04 74 46 42 96

espace.apicole01@orange.fr



POUR PROFESSIONNELS
ET PARTICULIERS